

CONTRAT DE VENTE DE BIENS MOBILIERS

ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S :

- **La société** _____, SARL/SAS au capital de ____ euros dont le siège social est fixé _____, immatriculée sous le numéro _____ RCS _____ ;

Représentée par (*Monsieur / Madame*), (*Président /Gérant*) dûment habilité(e)à l'effet des présentes ;

Ou (*Monsieur / Madame*) _____ demeurant _____ exerçant l'activité de _____ et immatriculé(e) sous le numéro _____

Ci-après dénommé(e) « *le Vendeur* » ;

D'UNE PART ;

ET :

- **La société** _____, SARL/SAS au capital de ____ euros dont le siège social est fixé _____, immatriculée sous le numéro _____ RCS _____ ;

Représentée par (*Monsieur / Madame*), (*Président /Gérant*) dûment habilité(e)à l'effet des présentes ;

Ou (*Monsieur / Madame*) _____ demeurant _____ exerçant l'activité de _____ et immatriculé(e) sous le numéro _____

Ci-après dénommé(e) « *l'Acheteur* » ;

D'AUTRE PART ;

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après dénommés collectivement « ***les Parties*** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

1. Le Vendeur est propriétaire des biens XXX (ci-après désignés « ***les Biens mobiliers*** »).
2. Pour les besoins de son activité, l'Acheteur a manifesté auprès du Vendeur, son intérêt pour l'acquisition des Biens mobiliers selon les modalités stipulées dans le cadre du présent contrat de vente.
3. Les Parties déclarent et reconnaissent que les négociations ayant précédées la conclusion de la présente convention ont été conduites de bonne foi et avoir bénéficié de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute information susceptible de déterminer leur consentement et qu'elles pouvaient légitimement ignorer.
4. Il est précisé, en tant que de besoin, que les Parties écartent expressément le délai de réflexion prévu à l'article 1122 du Code civil.

WeRise

AVOCATS D'AFFAIRES

contact@werise-avocats.fr

<https://werise-avocats.fr>

Ce modèle est mis à disposition gratuitement par le cabinet WeRise à titre informatif et doit faire l'objet d'adaptations et de modifications en fonction des circonstances de l'espèce. En utilisant ce modèle, l'utilisateur accepte d'agir sous son unique et entière responsabilité. En aucun cas, le cabinet ne pourrait être tenu responsable des conséquences induites par l'utilisation de ce modèle. Le cabinet recommande à l'utilisateur d'être conseillé par un Avocat.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet

Le Vendeur cède ce jour, irrévocablement à l'Acheteur, qui les acquiert selon les termes et conditions du présent acte, la pleine propriété des Biens mobiliers.

Les Biens mobiliers cédés sont composés de l'ensemble des biens et équipements décrits dans les listes annexées au présent contrat et ont fait l'objet d'un inventaire contradictoire entre les Parties, ce dont elles reconnaissent expressément.

ARTICLE 2 - Prix et modalités de paiement

Le transfert de la pleine propriété des Biens mobiliers au profit de l'Acheteur, est consenti, accepté et réalisé par le Vendeur moyennant le paiement du prix global de **XXX €**

Le prix de cession est payé comptant à ce jour, par virement bancaire au moyen des coordonnées bancaires communiquées par le Vendeur.

ARTICLE 3 – Livraison

L'Acheteur prend à ce jour, livraison des Biens mobiliers, directement dans les locaux du Vendeur.

ARTICLE 4 – Déclarations et garantie

Le Vendeur déclare et garantit qu'à ce jour, il est valablement propriétaire des Biens mobiliers.

Le Vendeur ne garantit pas l'absence de vices de conception et de fabrication des Biens mobiliers.

L'Acheteur déclare accepter de les prendre en état et faisant son affaire personnelle de tous les défauts de conception. L'Acheteur conservant, toutefois, tous ses droits en recouvrement de garantie auprès des constructeurs des Biens mobiliers.

Chacune des Parties déclare et garantit que :

- Elle a tous les pouvoirs et la pleine capacité pour signer le présent contrat de vente et exécuter toutes les obligations qu'il met à sa charge ;
- Les informations révélées aux termes des présentes sont sincères et véritables ;

ARTICLE 5 – Imprévision

Les Parties renoncent expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion du contrat, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.



contact@werise-avocats.fr
<https://werise-avocats.fr>

Ce modèle est mis à disposition gratuitement par le cabinet WeRise à titre informatif et doit faire l'objet d'adaptations et de modifications en fonction des circonstances de l'espèce. En utilisant ce modèle, l'utilisateur accepte d'agir sous son unique et entière responsabilité. En aucun cas, le cabinet ne pourrait être tenu responsable des conséquences induites par l'utilisation de ce modèle. Le cabinet recommande à l'utilisateur d'être conseillé par un Avocat.

ARTICLE 6 – Frais

Les honoraires des présentes sont mis à la charge de l'Acheteur qui s'y oblige.

ARTICLE 7 – Droit applicable - Juridiction

Le présent acte est soumis au droit français.

Tous les litiges qui s'élèveraient entre les Parties du fait des présentes seront tranchés par les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de XXX, auxquels il est attribué compétence exclusive.

ARTICLE 8 – Election de domicile

Toutes notifications ou communications faites en raison de ou en relation avec la présente convention seront envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception aux adresses indiquées dans l'identification des Parties ou remises en main propre contre récépissé.

Les Parties s'engagent à notifier leur changement d'adresse et d'élection de domicile à l'autre Partie conformément au présent paragraphe, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Fait à XXX, le XXX,

En (2) exemplaires originaux, pour chacune des Parties.



contact@werise-avocats.fr

<https://werise-avocats.fr>

Ce modèle est mis à disposition gratuitement par le cabinet WeRise à titre informatif et doit faire l'objet d'adaptations et de modifications en fonction des circonstances de l'espèce. En utilisant ce modèle, l'utilisateur accepte d'agir sous son unique et entière responsabilité. En aucun cas, le cabinet ne pourrait être tenu responsable des conséquences induites par l'utilisation de ce modèle. Le cabinet recommande à l'utilisateur d'être conseillé par un Avocat.